

Communiqué de presse  
Le 11 mars 2013

## ***Chaufferie de Bourmont***

### **1) Pourquoi ce projet ?**

Dans le cadre du plan collèges, le conseil général souhaite développer autant que possible le recours aux énergies renouvelables dans un double objectif d'économies financières et de diminution des rejets des gaz à effet de serre. Un rapprochement est systématiquement recherché avec les autres collectivités disposant de bâtiments publics dans le périmètre immédiat du collège afin de rentabiliser ces installations (gymnase, écoles maternelles et primaires, EHPAD).

### **2) Pourquoi le conseil général en est-il le maître d'œuvre ? (concernant des établissements aux statuts différents, comment se répartit la dépense ou la répartition des charges ?)**

### **3) En corolaire, comment s'effectue le financement et de quelles aides bénéficie le conseil général ?**

Compte-tenu de la complexité de l'opération et du fait que le collège est le principal consommateur d'énergie, il a été décidé que le conseil général porterait la maîtrise d'ouvrage du projet, les autres collectivités apportant leur soutien financier par le biais d'une convention financière.

Les travaux d'un montant de 1 535 678 € TTC (1 284 848 € HT) reçoit le soutien financier de l'ADEME et du FEDER dans le cadre du fonds chaleur pour un montant respectif de 317 280 €. Le financement des dépenses restantes est réparti entre les collectivités au prorata des besoins d'énergie, à savoir:

- Conseil général: 58%
- Commune (dont CCAS): 36%
- SIVOS: 6%

### **4) Quelles sont les économies de fonctionnement envisagées ? Rentabilité sur quelle période ?**

Le choix s'est porté sur une solution 100% bois énergie avec 3 chaudières de 500 kW:

- une chaudière principale fonctionnant au bois déchiqueté
- 2 chaudières d'appoint et de secours aux granulés

Ce projet devrait permettre de faire globalement 20 000 € d'économie par an et au regard des investissements qu'il aurait été nécessaire pour remettre les installations de chauffage des différents bâtiments à niveau, le temps de retour sur investissement est estimé à 13 ans.

Sur le plan environnemental, ce projet permettra également d'éviter l'émission annuelle de 320 tonnes de CO<sup>2</sup> par an, soit l'équivalent de 140 voitures qui parcourraient 15 000 km par an.

**5) comment se fera l'approvisionnement en granulés et en plaquettes forestières ? La filière pourra t-elle subvenir à la demande si ce type de chauffage se développe ? Où en est la Haute-Marne à ce sujet ?**

L'approvisionnement des plaquettes (environ 400 tonnes par an) et des granulés (environ 90 m<sup>3</sup> par an) se fera par camion dans le cadre d'un marché d'exploitation confié à un prestataire extérieur (dévolution du marché actuellement en cours).

L'étude de faisabilité effectuée en 2009 a permis de mettre en évidence que la ressource et la filière d'approvisionnement étaient suffisantes en Haute-Marne même dans le cadre d'un développement de ce type d'installation.

**6) Combien de projets de ce genre avez-vous déjà mis en place en Haute-Marne?**

Le conseil général exploite depuis fin 2005 une chaufferie biomasse à Fayl-Billot. 2 installations sont actuellement en cours de construction (Bourmont et Wassy). 2 autres projets sont actuellement à l'étude (Doulaincourt et Bourbonne-les-Bains).

Le conseil général s'implique également dans les projets d'installation portés par les autres collectivités (Chaumont, Saint-Dizier, Langres).

**Contact presse :**

Conseil général de la Haute-Marne

Karl Terrollion – Tél. 03 25 32 88 92 – Courriel : [karl.terrollion@haute-marne.fr](mailto:karl.terrollion@haute-marne.fr)

Site Internet : [www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)